



# La Lettre Du DDEN

[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

1<sup>er</sup> septembre 2025

Numéro 282

## La guerre scolaire se déroule sous nos yeux.



**C**hristian Forestier, grand serviteur de l'Éducation en France vient de disparaître. Avec Claude Thélot dans « *Que vaut l'enseignement en France ?* » paru chez Stock en 2007, Christian Forestier pourrait réécrire à l'aube de cette rentrée scolaire, ce marronnier ressassé depuis quelques dizaines d'années : « *Si l'on veut vendre à défaut d'être lu, si l'on veut faire les plateaux de télévision, il ne faut pas hésiter à affirmer que l'école française ne fabrique que des crétins et que les enseignants français sont tous des privilégiés qui ne font même pas 35 heures de travail par semaine ...* » Difficile, dans notre pays, de parler d'école sans querelles, humeurs et caprices d'opinion. Les plaideurs ont fréquemment le savoir à la bouche tout en ignorant l'essentiel du sujet, faute de rigueur ou de données. Le niveau monte, le niveau baisse, l'ascenseur social est en

*panne, non il repart, les élèves sont analphabètes mais la dernière cuvée du baccalauréat fut pléthorique – les formules à l'emporte-pièce volent en tous sens, et les intellectuels ou les politiques ne sont pas toujours les derniers à nourrir les rumeurs du café du Commerce...*

Nous savons, nous DDEN, que dans le domaine de l'éducation, cela se traduit par un système éducatif transformé en un bouc émissaire facile, prompt à illustrer les marronniers les plus ressassés. L'enseignement public, brebis galeuse toute désignée, a décidément bon dos. Ouvert à tous, il lutte en première ligne contre les maux de notre temps, qu'il affronte sans aucun filtre ni intermédiaire. Chaque automne, les titres racoleurs et anxigènes se ramassent à la pelle. Que nous aurait-on dit si les affaires Bétharram et beaucoup d'autres, vite enterrées, parce que relevant de l'enseignement catholique s'étaient déroulées dans le service public ?

L'augmentation des parts de marché du privé s'appuie sur une stratégie socialement sélective, soigneusement élaborée par la hiérarchie de l'enseignement catholique avec la complicité du gouvernement. Elle repose sur le dénigrement systématique du service public d'éducation au profit de l'enseignement privé, censé ignorer et résoudre tous les maux qui frappent la société.

Les actes en faveur de l'enseignement catholique sont explicites : d'un côté, privatiser à tous crins le service public d'éducation. De l'autre, augmenter la part de marché du privé. Et cela donne des idées... Aussi bien à ceux qui souhaitent pousser l'avantage vers le renforcement du « *caractère propre* » confessionnel des établissements d'enseignement privés, sur une ligne plus cléricale, qu'à d'autres, qui ne rêvent que de voir émerger une authentique offre d'enseignement concurrente, libérale. Difficile de se sortir de la logique consumériste dans laquelle on enferme ce dilemme public-privé, en refusant d'aborder, au fond, la question des finalités de chaque type d'enseignement : le confessionnel revendiquant sa « *liberté de l'enseignement* » et l'école publique mettant en œuvre l'enseignement de la liberté, mais aussi de l'égalité, de la mixité scolaire et sociale et de la solidarité au travers de la laïcité.

Eddy KHALDI

1er septembre 2025



### Sommaire :

- **Édito : La guerre scolaire se déroule sous nos yeux**
- **COMMUNIQUÉ : Oui à l'intégration et à l'émancipation de tous les enfants par l'école publique, non à tout projet scolaire partisan** (page 2 et 3)
- **Conférence de presse de rentrée : E. Borne n'évoque pas le 1er degré** (page 4)
- **Circulaire de rentrée : un idéal et sa mise en oeuvre** (page 5 et 6)
- **Un référentiel pour l'accueil du jeune enfant** (page 7)
- **Jurisprudence : Demi-victoire pour les AESH en REP ou REP+ (Conseil d'État)** (page 8)
- **Les préfets auront leur mot à dire en matière de carte scolaire et des services Jeunesse** (page 9)
- **Trop d'enfants en situation de handicap ne sont pas scolarisés, ou à temps très partiel selon l'UNAPEI** (page 10)

**Attention :** Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.

## COMMUNIQUÉ

### Oui à l'intégration et à l'émancipation de tous les enfants par l'école publique, non à tout projet scolaire partisan

**L**e projet d'une Académie Saint-Louis en Sologne, un internat catholique non-mixte, soutenu par le milliardaire conservateur Pierre-Édouard Stérin, a été autorisé par les autorités, a annoncé le rectorat d'Orléans vendredi 18 juillet 2025. Et ce, malgré les alertes et mises en garde exprimées dans une lettre aux autorités le 8 juillet par des organisations et personnalités politiques, syndicales et universitaires qui demandaient aux autorités de s'opposer à ce projet « au nom de la protection de la jeunesse et du caractère non-scolaire de cet établissement, au nom du respect des principes fondamentaux de notre République, au nom des intérêts fondamentaux de la nation ». Ils ajoutaient que « fondée sur les valeurs traditionalistes de la religion catholique », la charte de l'éducation adoptée par l'Académie « fait mine de s'intégrer dans les principes républicains » et que le terme « "laïcité" n'apparaît à aucun moment ».

Cet établissement privé n'est que le premier établissement d'un projet d'internats catholiques privés non-mixtes soutenus par le milliardaire.

Cette non-mixité de genre, après des décennies de consensus républicain autour de la question de l'égalité filles-garçons à l'école, loin d'être anodine, révèle des considérations rétrogrades pour l'école et la société.

Cette non-mixité sociale trahit le caractère élitiste et séparatiste du projet, alors que le projet républicain considère l'école comme le lieu où tous les enfants, quelles que soient leurs origines, se retrouvent dans un espace commun et sanctuarisé, loin des querelles des hommes.

Ce projet religieux, s'appuyant sur « "l'éducation intégrale", telle que définie par l'Église catholique »,

Directeur de la publication :  
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :  
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :  
Pierre MIMRAN



révèle le caractère séparatiste de la démarche dont on sait pertinemment qu'elle sert le projet politique de M. STÉRIN, celui de porter au pouvoir des forces antirépublicaines ennemies de la laïcité. Les cléricaux le savent depuis longtemps : tout endoctrinement commence par les familles et par l'École.

De cela, l'École Républicaine s'est avisée en rendant la scolarité de tous les futurs citoyens, obligatoire, gratuite, laïque, mixte.

- Pour nous, l'École Républicaine doit instruire, éduquer et protéger les élèves et non les endoctriner.
- Pour nous, l'école ne saurait être l'apanage d'une communauté, d'un projet politique partisan ou d'une entreprise.
- Pour nous, l'école est un bien public, un bien commun, vecteur de promotion et de justice sociales et lieu de transmission des principes de la République.

L'éducation par l'École publique laïque a été bâtie en vue d'instituer un projet national :

celui du lien social construit dans le quotidien d'un vivre et faire ensemble, celui de citoyens en devenir appelés à accéder à l'autonomie, à l'esprit critique, dans le respect de l'égalité de conscience.

On n'enseigne pas la liberté, et en premier lieu la liberté de conscience, quand l'enseignement repose sur un dogme prétendant détenir à lui seul la vérité absolue. Et l'on n'enseigne pas l'égalité quand c'est l'argent qui fait la différence de l'accueil au service d'une élite.

Pour les signataires, l'École, là où se forge l'avenir de la Nation, doit s'appuyer sur une conception du citoyen et de la République qui contribue à l'intégration et à l'émancipation de tous les enfants.

L'École publique, laïque, gratuite est notre bien commun. Les signataires, attachés au principe de laïcité notamment de l'École de la République, appellent tous les républicains à la plus grande vigilance et à la mobilisation.

Paris le 25 juillet 2025

### **Signataires :**

Agir pour la laïcité et les valeurs républicaines

Association des Libres-Penseurs de France

Association Européenne de la Pensée Libre

Association Laïcité-Liberté

Comité 1905 Auvergne Rhône Alpes

Comité Laïcité République

EGALE

Fédération Française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN

Fédération nationale des DDEN

Femmes Contre les Intégrismes

Grande Loge Féminine de France

Grande Loge Mixte de France

Grande Loge Mixte Universelle

Grand Orient de France

Grand Orient Latino Américain

Laïcité40

Le Chevalier de la Barre

Libres MarianneS

Ligue du Droit International des Femmes

Lumières laïques- Cercle Maurice Allard

Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis

Union des Familles Laïques - UFAL

Unité laïque

Vigilance Collèges-Lycées

## Conférence de presse de rentrée : É. Borne n'évoque pas le 1er degré



<https://www.youtube.com/live/aHfQjivHC64?si=gTuCWg06ELEdKZPS>

**C'**est dans un contexte politique troublé, mais en s'inscrivant dans une parfaite continuité avec les politiques éducatives menées depuis plusieurs années qu'Élisabeth Borne a évoqué, pour sa première conférence de presse depuis qu'elle est en charge de l'Éducation nationale, les enjeux de la rentrée scolaire. Pour elle, "tout converge vers cela, assurer la **réussite** de nos élèves" : "la société que nous voulons bâtir se forge d'abord à l'école", elle joue un rôle de "creuset républicain" et est "porteuse d'ambition et de cohésion", elle est le lieu où la jeunesse conquiert "sa liberté", les mots "mixité sociale" ne sont pas prononcés.

À noter également que la ministre n'a pas évoqué les questions relatives au premier degré, à l'enseignement de la **lecture**, ni au projet de labellisation des manuels et de gratuité pour ceux qui seraient conformes aux prescriptions du CSEN (le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale).

Elle reconnaît que le **budget** 2026 "s'annonce compliqué", elle mise sur sa sanctuarisation et fait remarquer qu'il a augmenté de 16 M€ depuis 2017. Son discours confirme les orientations déjà annoncées, mais certains points méritent d'être notés.

## Circulaire de rentrée : un idéal et sa mise en oeuvre

**"D**oter notre pays d'une jeunesse confiante, libre, éclairée et ambitieuse, prête à relever les défis de demain et à construire un avenir commun", tel est l'idéal d'Élisabeth Borne. La ministre de l'Éducation nationale publie au BO de ce 3 juillet la "**circulaire de rentrée**", à une date trop tardive pour réellement peser sur la rentrée. Ce texte contient pourtant quelques annonces et surtout, il dessine les contours d'un **projet pour l'École**.

Celle-ci a pour premier objectif de "faire réussir chaque élève" en combinant une "politique éducative nationale" et une "adaptation la plus fine possible des dispositifs aux spécificités locales". L' "épanouissement" des élèves passe par "la transmission de connaissances solides et l'acquisition de compétences adaptées aux défis économiques, écologiques et technologiques actuels". Il s'agit donc d' "élever toujours plus le niveau de nos élèves" alors que "de véritables faiblesses demeurent : 15 % des élèves de 6e n'atteignent pas le niveau de CE2 attendu en lecture".

### **Voici une sélection des annonces ou confirmations**

La ministre maintient les "**groupes de besoins** en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>", mais elle évoque "la nécessité d'ajuster l'organisation de ces groupes (...) en ciblant des compétences précises que les élèves doivent acquérir : fluence, compréhension de textes ou d'énoncé, automatismes de calcul et résolution de problèmes. En effet, la moyenne des élèves dans la discipline ou le score global aux évaluations nationales ne sont pas à même de constituer un facteur suffisamment précis pour bien répondre aux besoins des élèves."

Autre sujet de préoccupation, "éviter une pression excessive" au lycée : "Les élèves et leur famille seront informés des évaluations prises en compte dans le **contrôle continu**, avec une distinction précise entre les évaluations nécessaires aux professeurs pour mesurer la progression de leurs élèves et celles qui permettent d'évaluer leur niveau de maîtrise."

Au **lycée professionnel**, des "modifications" pourraient intervenir après qu'aura été dressé "un bilan du parcours différencié des élèves de terminale" tandis que rectorats et régions définiront "des cibles de fermeture et d'ouverture des formations".

La ministre confirme que "la plateforme **Avenir(s)** sera déployée dans tous les établissements" et que "les professeurs principaux, qui jouent un rôle central dans l'accompagnement des élèves, bénéficieront d'une formation spécifique dès l'automne 2025, en commençant par les 30 000 professeurs principaux de classe de 3e".

Élisabeth Borne demande aux lycées de faciliter, "même en cours d'année, **des passages entre les lycées généraux, technologiques et professionnels**".

Des formations à l'**intelligence artificielle** seront déployées dans des collèges et lycées volontaires, "puis généralisées à tous les collèges et lycées début 2026".

100 nouvelles **toutes petites sections** (TPS) seront ouvertes en 2026 et 2027 (200 au total, ndlr) dans les QPV (les quartiers prioritaires de la ville).

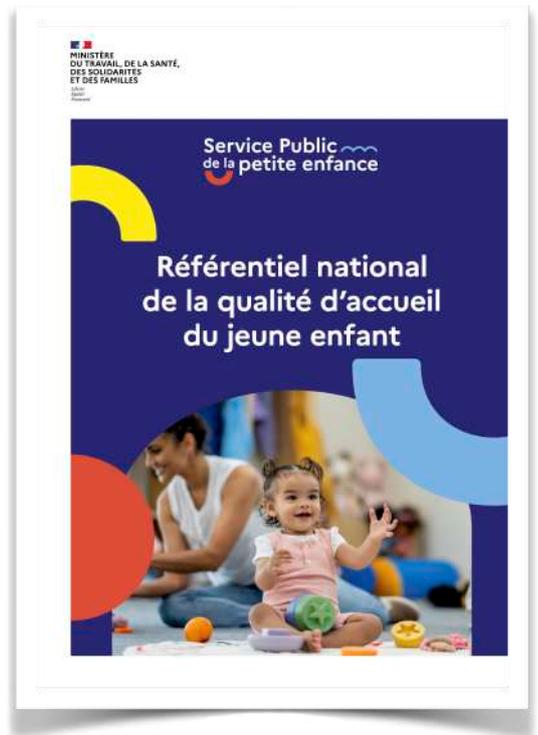
Après les "Assises de la santé scolaire", la **visite de la sixième année** devra évoluer tandis que "des **pôles santé, bien-être et protection de l'enfance** seront mis en place au sein de chaque département", sous l'autorité du DASEN "afin de coordonner la réponse aux besoins" (la circulaire ne précise pas avec quels autres acteurs cette réponse sera "coordonnée" ni pourquoi les PMI accepteraient l'autorité du DASEN, ndlr). Par ailleurs, la ministre prévoit que "chaque circonscription, chaque collège et chaque lycée" dispose "d'un **protocole santé mentale** opérationnel avant la fin de l'année 2025".

La circulaire de rentrée : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo27/MENE2518841C>



## Un référentiel pour l'accueil du jeune enfant

Le "référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant" vient d'être publié par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. "Fruit du croisement de regards entre chercheurs, professionnels de terrain et institutionnels, il a été "élaboré à partir du dernier état des connaissances sur le jeune enfant et les spécificités de son développement", de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, de la conférence de consensus sur les besoins fondamentaux universels de l'enfant, de la loi sur l'interdiction des violences éducatives ordinaires, de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, de la loi sur la protection des enfants, des "recommandations portées par le Haut conseil de l'enfance et de l'adolescence", du projet des 1 000 premiers jours, et d'un comité scientifique.



Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de la petite enfance et sur une centaine de pages, il passe des "doudous" au "repérage des situations de handicap", des pleurs de l'enfant aux émotions des adultes... Il évoque l'apprentissage de la pudeur, s'inquiète de l'exposition aux écrans, de l'accompagnement à la parentalité, de la prévention de la maltraitance intrafamiliale et institutionnelle, mais aussi des "pratiques managériales en accueil collectif"...

<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2025-07/Referentiel-national-qualite-accueil-jeune-enfant-impression.pdf>



**Je soutiens les  
DDEN**



**Je deviens  
DDEN**



**Je veux un DDEN pour  
mon école**

## Jurisprudence : Demi-victoire pour les AESH en REP ou REP+ (Conseil d'État)

**P**lusieurs AESH (Accompagnant(e)s des Élèves en Situation de Handicap) dans des écoles ou des établissements REP ou REP+ ont demandé que leur soit allouée l'indemnité de sujétions prévue pour les personnels exerçant dans ces écoles et ces établissements. Le recteur de l'académie de Créteil et le proviseur du lycée Gustave Eiffel à Gagny (Seine-Saint-Denis) ont refusé de leur accorder l'indemnité demandée. Le Tribunal Administratif a confirmé cette décision, mais la CAA (Cour Administrative d'Appel) annule ce jugement et enjoint au recteur de leur verser l'indemnité de sujétions demandée, la ministre se pourvoit en cassation. Le Conseil d'État confirme pour partie seulement la décision de la Cour administrative d'appel de Paris.



Comme la CAA, le Conseil d'État relève notamment que "ces accompagnants accomplissent "des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap", qu'ils "appartiennent à la communauté éducative" et qu'ils concourent "à l'accès de ces élèves aux activités d'apprentissage". Certes, "le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que l'autorité investie du pouvoir réglementaire règle de façon différente des situations différentes", mais "eu égard à la nature de leurs missions et aux conditions d'exercice de leurs fonctions, les accompagnants des élèves en situation de handicap (...) sont exposés à des sujétions comparables à celles des personnels titulaires et contractuels bénéficiant de l'indemnité de sujétions" et ont donc droit à cette indemnité.

Toutefois, et contrairement à la CAA, le Conseil d'État considère que "le rétablissement de l'égalité de traitement pour l'ensemble des agents concernés, n'impliquait pas, par lui-même, que les taux et montants de l'indemnité de sujétions fussent fixés à un niveau identique pour toutes les catégories de personnel". Il est donc enjoint à l'État de verser aux AESH qui l'ont demandée "une indemnité permettant de rétablir l'égalité de traitement", mais la Haute juridiction n'en fixe pas le montant.

Ce n'est donc pour les AESH qu'une demi victoire.

## Les préfets auront leur mot à dire en matière de carte scolaire et des services Jeunesse

**L**e Premier ministre a présenté au Conseil des ministres du 30 juillet une communication "relative à l'action territoriale de l'État". Partant du constat que "l'action du préfet est trop souvent gênée par la multiplication des canaux d'intervention de l'État – parfois directement depuis Paris", le Gouvernement entend "conforter son rôle" de "pilote de l'État local". Il sera "associé à la nomination de l'ensemble des chefs de services de l'État", à l'exception des recteurs et directeurs généraux des agences régionales de santé ("dont il sera toutefois au préalable informé") et des responsables des établissements scolaires, hospitaliers et médico-sociaux ; il contribuera "à la définition de la feuille de route des recteurs".

De plus, "l'implantation des services publics sera désormais systématiquement soumise à l'avis préalable du préfet, qu'il s'agisse de la carte scolaire, du réseau des finances publiques ou encore de l'offre de soins au plan local".

Le Premier ministre a également "décidé de lancer une mission d'évaluation interministérielle sur la situation des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports en vue de leur transformation". Ils restent placés sous l'autorité des recteurs mais "voient leurs liens renforcés avec les préfets".

Trois décrets sont publiés au JO du 31 juillet et certaines de leurs dispositions intéressent directement le système éducatif.

C'est ainsi que le premier "généralise l'intervention du préfet sur les projets d'évolutions de la cartographie des services publics de l'État, notamment en matière de carte scolaire" et que le troisième "fixe la procédure de consultation du préfet sur la carte scolaire du premier degré. Il prévoit aussi la consultation du préfet dans le cadre de la nomination et l'évaluation du chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports".

## Trop d'enfants en situation de handicap ne sont pas scolarisés, ou à temps très partiel selon l'UNAPEI

**I**l a 11 ans et seulement 9h d'école par semaine." C'est avec ce témoignage que l'UNAPEI (qui regroupe les associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis) annonce "une réalité chiffrée saisissante". En l'absence de données officielles, l'Union a mené l'enquête auprès de ses associations membres, 38 ont répondu, représentant quelque 3 600 enfants théoriquement soumis à l'obligation scolaire, mais 13% ne sont pas scolarisés, 68 % ont au mieux 12 heures de scolarisation par semaine. Pire : juste avant les vacances d'été, 65% d'entre eux n'avaient toujours pas de numéro INE (Identifiant National Élèves). "Ils restent donc invisibles pour l'Éducation nationale", commente l'UNAPEI.

Les associations membres ajoutent que "plus de 4 410 enfants" sont inscrits sur leurs listes d'attente. Parmi les 551 enfants qui sont scolarisés en milieu ordinaire et qui ont une notification AESH, "27% ont cette notification par défaut, en attendant une solution adaptée (IME, ULIS ...)."

L'UNAPEI constate certes que 519 000 enfants en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2024, mais "combien n'ont que des "bouts" de solution ? Combien sont en errance, ou sans solution du tout ?" Son président ajoute que l'inclusion "ne doit pas devenir un dogme. Ce qui compte, c'est que chaque enfant ait la solution adaptée à ses besoins réels – qu'elle soit en école ordinaire ou en établissement spécialisé."

